

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201881-20230919-202342D-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présent : 8

Votants : 8

L'an deux mil vingt trois

Le 19 septembre à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la commune de Roche

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 07 septembre 2023

Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, Mr Jean-Baptiste WILLAUME, Mr Jérôme VRAY conseillers municipaux.

Excusée : Mme Cindy CHARLES,

Secrétaire de séance : Mr Jérôme VRAY

OBJET : Choix de l'entreprise de déneigement

Suite à la recherche d'un nouveau prestataire pour effectuer le déneigement Madame le Maire indique qu'une seule entreprise a répondu à l'offre.

Il s'agit de l'entreprise SASU GRANDPIERRE domiciliée au 86 chemin de la Fougère 42600 Roche qui propose un taux horaire de 62€ HT

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de l'entreprise SASU Grandpierre pour effectuer le déneigement
- AUTORISE le Maire à signer la convention de déneigement

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

CERTIFIE CONFORME

Fait à ROCHE, le 19 septembre 2023

Le secrétaire de séance
Mr Jérôme VRAY



Le Maire
Christelle MASSON

